



## **Personnels non vaccinés : du dialogue et de la considération plutôt que des sanctions !**

La fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière a, dès le début, condamné les sanctions envers les personnels non vaccinés insistant, à l'inverse, sur la nécessité de privilégier le dialogue et l'organisation des services.

Force est de constater que nous n'avons pas été entendus.

Certains départements, notamment ultramarins, ont un taux de vaccination faible.

Force ouvrière n'a pas à rechercher les éléments motivant les personnels ultramarins à ne pas s'inscrire dans la campagne de vaccination.

Au-delà des particularités ultramarines, de leur histoire et de leurs convictions qui méritent d'être respectées, la seule réponse ne peut pas être la sanction.

### **Outre-mer, hexagone, aucune sanction dans tous les cas !**

A l'aube d'une nouvelle vague Covid, d'un nouveau variant, et des besoins matériels et humains indispensables pour assurer dans de bonnes conditions les missions de service public, l'heure est plus que jamais à l'apaisement.

Le dialogue doit se poursuivre et s'intensifier avec les organisations syndicales représentatives. De même, avec une inflation galopante, le sujet des salaires doit demeurer une priorité.

La Fédération Générale des Fonctionnaires Force ouvrière apporte tout son soutien aux fonctionnaires ultramarins qui exercent au quotidien leurs missions dans des conditions difficiles.

*Paris, le 30 novembre 2021*